DESCRIPTIF TYPE ECOPHON



**ECOPHON MASTER B**

Le système sera composé de dalles de plafond en laine de verre type **Ecophon** **Master (Bord B)** ép. 40mm en dimensions 600x600 mm, posés bord à bord et collés sous un support propre et lisse (dalle béton, plâtre, etc.). On utilisera la colle acoustique **type Connect** pour une installation rapide. Le plafond sera utilisé lorsque la hauteur du plénum sera inexistante.

Le poids su système sera de 5 kg/m². La face apparente de la dalle de plafond sera traitée avec un revêtement lisse et homogène **Akutex™ FT**: une peinture nano poreuse à l’eau. Les bords seront biseautés et peints. Le bord B sera laissé apparent lorsque les dalles seront collées à distance des murs.

**Installation :** Le système devra être mis en œuvre selon le schéma de montage M113. Les dalles ne seront pas démontables.

**Apparence visuelle** : Le code couleur NCS le plus proche de la face apparente sera S 0500-N. La réflexion à la lumière sera de 85%. Le niveau de brillance devra être < 1.

**Performance d’absorption acoustique :** Le plafond sera de classe d’absorption acoustique A, avec un coefficient d’absorption acoustique pondéré αw de 1.00 et un coefficient d’absorption pratique αp par bande d’octave de :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Master B** | **Ep** | **Htt** | **αp Coefficient d'absorption pratique** | *αw* | *Classe d’absorption acoustique* |
| *mm* | *mm* | *125 Hz* | *250 Hz* | *500 Hz* | *1000 Hz* | *2000 Hz* | *4000 Hz* |
| - | 40 | 43 | 0.25 | 0.80 | 0.95 | 0.95 | 1.00 | 1.00 | 1.00 | A |

Les valeurs seront mesurées selon la norme EN ISO 354 et la classification sera selon la norme EN ISO 11654.

**Sécurité incendie :** Les dalles auront une classe de réaction au feu A2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1. Le système de suspension sera classé A1. La dalle en laine de verre sera testée et classée non combustible selon la norme EN ISO 1182.

**Stabilité mécanique :** Les dalles devront rester 100% stable dans des environnements pouvant atteindre 70% d’humidité relative à une température de 25°C . Elles seront testées suivant la norme EN 13964 :2014, Annexe F.

**Qualité de l’air intérieur et bien-être :** Les dalles bénéficieront du niveau d’émission de substances volatiles dans l’air intérieur (Arrêté du 19 avril 2011), de classe A+. Elles seront certifiées M1 selon le label finlandais pour l’ambiance climatique intérieure. Les dalles seront dépourvues de substances préoccupantes (SVHC) supérieures à 100 ppm, tel que définie par le règlement européen REACH (n°1907/2006).

**Empreinte environnementale :** L’analyse du cycle de vie des dalles sera réalisée suivant la norme EN 15804 et ISO 14025 et sera vérifiée par une tierce partie dans une DEP (Déclaration Environnement Produit). Les émissions de C02 du panneau durant son cycle de vie ne devront pas excéder 6,98 kg équivalent C02 / m².

**Circularité** : Le minimum de contenu post recyclé des dalles devra être de 62%. Les dalles seront 100% recyclables.

**Marquage CE :** Le système sera marqué CE, selon la norme harmonisée EN 13964 :2014 (plafonds suspendus, exigences et méthodes d’essais) incluant une déclaration de performance (Dop).

**Entretien :** La dalle pourra être époussetée à l’air comprimé ou dépoussiérée à l'aspirateur quotidiennement et / ou nettoyée avec un chiffon humide une fois par semaine.